

Règles pour l'introduction des documents médico-administratifs

	Type	Soins	Début	Durée max.	Prescription
 Echelle de KATZ	<u>Nouvelle</u> demande ou <u>Modification</u>	Toilette	10 jours	3 mois	Non obligatoire
	Prolongation	Toilette	30 jours ^(*1)	3 mois	Non obligatoire
(*1) Renouvelable 30 jours avant la fin de l'accord en cours si le score ne change pas.					

	Type	Soins	Début	Durée max.	Prescription
 Clôture échelle de KATZ	Clôture Katz ^(*2)	Toilette ^(*3)	> = date du jour ^(*4)	X (N/A)	Non obligatoire
	(*2) Il n'existe pas de clôture pour les prestations techniques spécifiques et demandes palliatives. (*3) Uniquement lorsque le patient n'est plus vu depuis 10 jours calendrier. (*4) La clôture ne peut pas se faire dans le passé.				

	Type	Soins	Début	Durée max.	Prescription
 Prestations techniques spécifiques	Notification	Alim. Parent. ^(*5)	10 jours	12 mois	Obligatoire ^(*6)
	Notification	Perfusion ^(*5)	10 jours	12 mois	Obligatoire ^(*6)
(*5) Les infirmiers ayant un n° INAMI qui se termine par 407 et 417 ne peuvent pas réaliser de notification de soins techniques spécifiques. (*6) La prise en charge d'une prestation technique spécifique est accompagnée d'un plan de soins. INAMI : https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/infirmiers/Pages/default.aspx					

	Type	Soins	Début	Durée max.	Prescription
 Notification palliative	Notification	Palliatif ^(*7)	10 jours	À vie	Oui ^(*8)
	(*7) Les infirmiers ayant un n° INAMI qui se termine par 407 et 417 ne peuvent pas réaliser de notification palliative. (*8) Le médecin doit également avoir envoyé son formulaire (annexe 1) au médecin-conseil de la mutualité du patient.				